

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2020

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 7 octobre 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Claudine PASTRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Yvon DARNE, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absent excusé : Georges BERINGER

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE

En début de séance Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur assiduité depuis le début du mandat.

1. Dossier DETR 2021 pour travaux de voirie

Le Maire rappelle qu'en 2020, seuls les travaux de création de la réserve incendie Trintinhac Malgascon ont été retenus dans le cadre de la DETR.

Le dossier relatif à la voirie n'ayant pas été retenu, il propose de le présenter à nouveau pour la DETR 2021.

Le devis réactualisé s'élève à 68 252 € HT pour un enduit bi-couches sur une longueur de 1750 m à Azinières.

Afin de permettre aux entreprises de présenter des devis établis sur les mêmes bases, le Maire propose de faire réaliser un cahier des charges par le service d'ingénierie du Département, ce que le conseil municipal approuve. Le conseil municipal à l'unanimité décide de présenter le dossier de voirie d'Azinières à la DETR 2021

2. Appel à projet au titre du fonds 199

Le montant maximum de la subvention peut s'élever à 20 000 € et peut être cumulée à la DETR. Les travaux de voirie faisant partie des opérations éligibles, le Maire propose de présenter le dossier de voirie d'Azinières. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

3. Biens de sections : paiement des taxes foncières

Le Conseil municipal autorise le mandatement des biens de section sur le budget communal pour un montant de 210 €. En ce qui concerne Trintinhac et le Parry, ces deux sections disposent de revenus suite à des ventes, leurs taxes foncières seront donc réglées sur ces sections. Le maire rappelle qu'il serait possible juridiquement de transférer les biens des sections dans le domaine communal

4. Réseau d'eau de la Morge

En raison de la présence de CVM, il devra être refait à l'occasion des travaux d'assainissement du village. Le montant estimatif des travaux est de 75 808 € HT. qui pourrait être financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et de 20 % par le Département. Le Conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de subvention.

5. Achat d'un terrain à la Morge

Le Maire rappelle que pour réaliser la future station d'épuration de la Morge, il est nécessaire d'acquérir le terrain cadastré C620 d'une superficie de 11a 65 ca.

DIVERS

Les statistiques de consultation de la borne d'informations situées sur la place sont très satisfaisantes et en progression.

Un courrier de l'AMF fait état des besoins énormes des communes sinistrées dans les ALPES MARITIMES. Le conseil municipal considérant le caractère exceptionnel et grave de la situation propose une aide de 500 euros.

Après vérification par un appareil de mesure officiel, il s'avère que la vitesse sur la D21 à hauteur de St Georges d'Aurac est conforme.

Il serait utile d'examiner le remplacement des lampes municipales par des lampes à led lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 23 heures.